

FILATURES de LIGUGE

Note plaidoyer pour une protection à l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de l'ancienne usine des filatures de Ligugé,
pour une harmonieuse reconversion et réhabilitation du site

La filature de Ligugé, deuxième plus grande entreprise de la Vienne jusque dans les années 1950, constitue un exemple emblématique de ce que fut la révolution Industrielle en Poitou-Charentes. Bâtie par une lignée d'entrepreneurs privés, cette vaste usine apporte un éclairage complémentaire à celui de la Manufacture d'État de Châtellerault, permettant de comprendre de façon globale le processus d'industrialisation de notre région dans la sphère publique et privée.

L'ensemble industriel de la filature a toujours été précurseur dans son domaine d'activité. Ainsi en 1830, la minoterie Vernon est une des toutes premières du département. Reconvertie, elle devient par la suite la plus importante des rares filatures de la région. Son évolution dénote à chaque époque une attention particulière aux nouvelles technologies (machines, énergies, architecture, secteurs porteurs) tout en conservant la structuration spatiale du site projeté dès 1863. Malgré plusieurs phases de reconversion, une constante adaptation du *process* en fonction des bâtiments a permis de lui offrir une longévité remarquable avec près de 150 ans d'activité ininterrompue.

Si sur le plan architectural cette usine ne possède pas de bâtiments exceptionnels ; elle possède en revanche une typologie très variée qui en fait un des meilleurs exemples de la région pour comprendre l'évolution de la construction industrielle du 19^e et du 20^e s. De plus, la sophistication du système hydraulique, associée à la présence de 4 générations de turbines (dont une très rare turbine Callon de 1860) et d'un bélier Bollée, encore en place, présente un réel intérêt en tant que patrimoine technique.

Par ailleurs, les logiques de développement industriel sont encore très prégnantes sur ce site que ce soit sur le plan architectural et technique, mais également sur le plan social avec de nombreux équipements toujours existants issus des valeurs paternalistes des dirigeants. L'habitat, les services et les loisirs ont été gérés pendant plus d'un siècle par la société dont l'importante cité ouvrière, la crèche, le lavoir, les jardins ouvriers, le stade de foot, l'étang et la plage en sont toujours les témoins. En parallèle, l'imposant manoir, construit vers 1850, assoit l'image d'un patronat aisé mais en lien direct avec son usine.

Malgré 40 ans d'abandon et les dégradations qui en découle, la filature de Ligugé constitue un des plus beaux et des plus pédagogiques exemples de l'influence de la Révolution Industrielle en Poitou-Charentes, illustrant comment un petit moulin à blé médiéval est devenu en 150 ans un fleuron de l'industrie régionale. Même s'ils sont pour partie endommagés, tous les éléments essentiels sont présents pour appréhender et faire connaître ce que nous appelons aujourd'hui le patrimoine industriel.

Rachetée récemment par un groupe de jeunes entrepreneurs créatifs, la filature est désormais au cœur d'un programme ambitieux de réhabilitation dans le domaine artisanal, artistique et culturel. Soutenu par les collectivités locales, ce projet privé vise à sauver de la démolition ce patrimoine rare tout en y intégrant une nouvelle dynamique de production. Des locaux seront ainsi disponibles pour toute personne, entreprise ou association recherchant un espace de travail et de création. La filature devrait ainsi devenir à terme une friche porteuse d'activités innovantes en Poitou-Charentes.

Dans cette optique de réhabilitation du patrimoine, la question de la protection se pose également sur un plan réglementaire. Si cette filature était reconnue comme un élément important du patrimoine industriel régional, le seul moyen de la sauver serait de la protéger au titre de l'ISMH. Le PPRI en vigueur autorise dans ce cas une restauration complète à l'identique du bâti existant. Dans le cas contraire, le PPRI ne permettant que des travaux de petit entretien de l'existant, il condamne à une mort lente mais certaine 50 % de l'usine.